

INITIATION A LA FISCALITÉ AGRICOLE

- **Public** : Collaborateur Agricole ayant 1 à 3 ans de pratique dans le secteur agricole
 - **Durée** : 1 jour (7 heures)
 - **Lieu** : Présentiel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
 - **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
 - **Formateur** : CEECA : Jean-Marie Albaret
- Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.
- **Tarif** : 325€HT

Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Acquérir les bases de la fiscalité agricole

Contenu détaillé :

Questions traitées

- Les régimes d'imposition
- Le choix de la date de clôture
- Les stocks
- Immobilisations
- Provisions déductibles en BA
- La répartition du résultat fiscal en société civile agricole
- La DPI (déduction pour investissement) la DPA (déduction pour aléa)
- L'exonération des plus-values
- Système de la moyenne triennale
- Étalement des bénéfices exceptionnels
- L'abattement jeune agriculteur

Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire.

Cette formation se déroulera sous forme d'exposé, d'analyse de document, Cas de synthèse.

Le contrôle de connaissances se fera au cours de la formation (questionnement de l'animateur, Quizz ou cas pratique) et à la fin par la réalisation en ligne d'un QCM d'évaluation.

Les supports de formation (diaporama, fiches techniques) seront remis aux participants, par un lien, sous format PDF lors de la convocation.

Modalité d'organisation, et d'accompagnement de la session en présentiel :

Le nombre de participant est volontairement limité.

L'animation fait l'objet d'un soin particulier afin de favoriser les échanges.

Les salles de formation sont équipées du matériel pédagogique nécessaires (vidéoprojecteur, accès wifi, paperboard...) au bon déroulement de la formation.

Elles sont adaptées et accessibles aux personnes handicapées.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée, grâce à un QR Code, qui sera transmis directement aux participants le jour J de la formation.

Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano Linhas au 05.53.49.88.21 ou sandy.soriano-linhas@acomaudit.com